

CNC : ETAT DES LIEUX INTERMÉDIAIRE ET ANNONCE DES PREMIÈRES MESURES DE SIMPLIFICATION

Ce mardi 5 mars a eu lieu une [séance plénière du CNC](#) – Conseil National du Commerce – à Bercy, au sein de laquelle la FFEF était présente. Etat des lieux après les dix premiers mois de travail, objectifs et premières mesures étaient à l'ordre du jour de cette riche matinée, en présence d'Olivia Grégoire, ministre déléguée chargée des Entreprises, du Tourisme et de la Consommation.

➤ ETAT DES LIEUX DU LANCEMENT DU CNC

Près de dix mois après son lancement le 25 avril 2022, la FFEF a participé à près d'une cinquantaine de réunions relatives au CNC, de sa constitution aux groupes de travail. Le CNC, comme l'a précisé Olivia Grégoire, ce sont 450 acteurs et près de 1 200 personnes qui ont participé aux différents groupes de travail (*cf page 3 pour la liste des membres du CNC*).

A ce titre, un état des lieux semblait impératif, pour constater l'avancement des travaux qui ont débuté depuis plusieurs mois désormais.

C'est ainsi qu'Olivia Grégoire, Ministre déléguée, puis Thierry Mandon, Secrétaire général du CNC, ont présenté succinctement un état des lieux des travaux déjà réalisés.

Pour rappel, cinq thématiques ont permis de définir le nombre de groupes de travail, et au total, 20 sous-groupes ont été créés. Une **première et longue phase d'écoute** a été organisée, tant au sein des différents GT, qu'en amont des projets de loi ou bien lors des revendications remontées par les organisations professionnelles (*aides en matière d'énergie, encadrement de l'ILC, délais de paiement, JOP 2024, ...*).

Puis, Thierry Mandon a présenté la **deuxième phase, celle des propositions**. A ce titre, quatre rapports seront édités avant l'été, concernant la fiscalité, la décarbonation, la transmission, et la gouvernance locale.

Enfin, le CNC devra **anticiper, lors d'une troisième phase**. Il sera ainsi nécessaire de se pencher sur la problématique des centres-villes, ainsi que de l'innovation dans le commerce, et notamment via l'intelligence artificielle.

➤ PRÉSENTATION DES PREMIÈRES MESURES CONCRÈTES ISSUES DU CNC

A cette occasion, des premières mesures issues des groupes de travail ont été annoncées par Olivia Grégoire. Cette dernière a également précisé que la simplification était au cœur des préoccupations.

Parmi ces mesures, les **AEC** – autorisations d'exploitation commerciale – ont fait l'objet de nombreuses annonces, telles qu'une simplification par une procédure de demande dématérialisée, et alignée sur les délais des permis de construire. Olivia Grégoire a également annoncé qu'au sein d'un ensemble commercial, et afin de faciliter les regroupements, une AEC ne sera plus nécessaire. La procédure d'autorisation d'ouverture d'un commerce dans un centre commercial sera remplacée par une procédure de déclaration pour les cellules commerciales de moins de 300 m², dès lors que la déclaration est certifiée par un tiers (*bureau de sécurité agréé*) et que l'activité reste la même. Cette mesure a pour objectif de réduire les délais et ainsi réduire le temps de vacance commerciale. Par ailleurs, la cession partielle d'une AEC sera possible, à titre gratuit. Enfin, un encadrement des recours, qui sont à 90% réalisés par des concurrents. Ici, la Ministre souhaite qu'un tel recours puisse être justifié d'un intérêt à agir, qu'il affecte directement, certainement et significativement l'activité du demandeur pour que son recours soit recevable.

Reproduction interdite – La FFEF n'est pas responsable des évolutions légales et réglementaires postérieures qui n'auraient pas été mises à jour dans ce document. N'hésitez donc pas à solliciter le service juridique pour vérifier si les informations sont toujours valables ou non.

Mars 2024

En matière de **baux commerciaux**, la Ministre a indiqué notamment son souhait que les loyers soient payés mensuellement, et non plus trimestriellement, qui constitueraient ainsi un gain de trésorerie de l'ordre d'un milliard et demi d'euros. A ce titre, Olivia Grégoire a souligné qu'à défaut d'accord entre les parties, elle n'hésiterait pas à faire voter un texte au Parlement, en sa qualité de ministre.

➤ PROCHAINS OBJECTIFS DU CNC

Après les zones de périphéries l'an passé, le **centre-ville** sera au cœur de l'actualité. En effet, Madame la Ministre a ouvert la séance plénière en annonçant le déploiement d'un soutien pour faire revenir le commerce de proximité dans les centres-villes. L'Etat accompagnera les communes, et compilera des bonnes pratiques pour le dynamisme des centres-villes.

Par ailleurs, un autre sujet sera au cœur des préoccupations : **l'intelligence artificielle**. Souvent confrontés à des problèmes de digitalisation, la Ministre souhaite que les commerces ne « rate pas le virage de l'IA », convaincue que l'IA pourra accélérer le développement des commerces, avec également ici, la volonté de partager des bonnes pratiques de réussite grâce à l'IA.

Une prochaine séance plénière a été annoncée avant l'été, qui présentera notamment les enjeux et innovations sur ces différents sujets. La FFEF sera évidemment présente et ne manquera pas de vous tenir informé.

Par ailleurs, la Ministre a rappelé sa position concernant différents sujets, et notamment le projet de règlement européen relatif aux **délais et retards de paiement**, en rappelant son opposition (*et celle de Bruno Le Maire, et donc de la France*) aux dispositions dans leur rédaction actuelle.

Il convient d'espérer que cette position soit rappelée fermement au niveau européen.



LISTES DES MEMBRES DU CNC :

- **Collège composé des acteurs publics nationaux** (ou un représentant qu'il désigne) :

La Ministre en charge du commerce, Présidente du CNC par délégation de la Première ministre et du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
Le directeur général des entreprises
Le directeur général du Trésor
Le directeur général des Finances publiques
Le directeur général de l'Institut national de la statistique et des études économiques
Le directeur général de l'énergie et du climat
Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages
Le directeur du Commissariat général au développement durable
Le directeur général du travail
Le directeur général de l'emploi et de la formation professionnelle
Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
Le directeur général de l'enseignement scolaire
Le président de l'agence nationale de la cohésion des territoires
Le président du conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations
Le directeur général de la Banque publique d'investissement
Le Gouverneur de la Banque de France
Le président de CCI France
Le président de CMA France

- **Collège d'associations d'élus locaux** désignées pour trois ans par arrêté du ministre chargé du commerce

Association des départements de France
Association des maires de France
Association des maires ruraux de France
France Urbaine
Intercommunalités de France
Régions de France
Associations des Petites Villes de France

- **Collège d'entreprises** désignées pour trois ans par arrêté du ministre chargé du commerce

Auchan	Kiabi
Boulangier	Kingfisher
Bonne Gueule	Leroy Merlin
Carrefour	Luval
Cdiscount	Metro France
Celio	Monoprix
Déathlon	Picard
Echoppe de la Lune	La Redoute
E. Leclerc	Rexel
Epicery	Roche Bobois
Etam	Sandro Maje Claudie Pierlot Fursac
Fnac-Darty	Selency
Fromagerie Philippe Olivier	Sports Aventure
Galeries Lafayette	System U
Grand Frais	Truffaut
Groupe Les Mousquetaires	Une Glace à Paris
IKEA	

Reproduction interdite – La FFEF n'est pas responsable des évolutions légales et réglementaires postérieures qui n'auraient pas été mises à jour dans ce document. N'hésitez donc pas à solliciter le service juridique pour vérifier si les informations sont toujours valables ou non.

Mars 2024



- **Collège d'organisations professionnelles du commerce** *désignées pour trois ans par arrêté du ministre chargé du commerce*

U2P - CPME - MEDEF

Alliance du Commerce

Commerçants et Artisans des Métropoles de France

Conseil du Commerce de France

Confédération des Buralistes

Confédération des commerçants de France

CDNA - Commerce de Détail Non-Alimentaire

Confédération nationale des Charcutiers-traiteurs

Confédération Générale de l'Alimentation en Détail

Confédération des grossistes de France

Confédération nationale de la Boulangerie et de la Boulangerie-Pâtisserie Française

Confédération nationale de l'équipement du foyer

Collectif National de l'Équipement de la Personne

Chambre Syndicale des Métiers de la Musique

Fédération des acteurs du commerce dans les territoires

Fédération du commerce coopératif et Associé

Fédération du commerce et de la distribution

Fédération des Détaillants en Chaussures de France

Fédération des distributeurs de matériaux de construction

Fédération Française de l'Équipement du Foyer

Fédération Française de la Franchise

Fédération des Commerces spécialités des Jouets et Produits de l'Enfant

Fédération du e-commerce et de la vente à distance

Fédération Jardinerie & Animaleries de France

Fédération des magasins du bricolage et de l'aménagement de la maison

Fédération des marchés de France

Mobilians

Perifem

Procos

Syndicat National du Commerce de l'Antiquité, de l'Occasion et des Galeries d'Art

Union Sport & Cycle

- **Collège de personnalités qualifiées** *désignées pour trois ans par arrêté du ministre chargé du commerce.*

Collin Lachaud Isabelle, Directrice scientifique de la chaire de recherche dédiée au retail de demain- Université de Lille

Gault Guénaelle, Directrice Générale ObSoCo

Mayer Emily, Directrice des études à l'institut Circana

Mochet Jean-Paul, ancien PDG de Monoprix

Mineville Gildas, Directeur de l'Observatoire économique IFM

Reanudin Valérie, Vice-présidente Vice-Présidente Projets Immobiliers et Nouveau Campus Maître de Conférences en

Management - Marketing Université Paris-Dauphine - PSL